

Décision tarifaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE

Article 1 Fixation de tarifs

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : Colloque :
- Nom de l'action : AFIPP 2026 - « 18ièmes journées scientifiques de l'association francophone pour l'étude des infections par les papillomavirus et les polyomavirus »
- Dates : 9-11 septembre 2026, Chinon (37)
- Si colloque ou atelier, date limite d'inscription : 4 septembre 2026
- Le tarif préférentiel (early registration) est valable jusqu'au 17 juillet 2026 inclus (minuit heure française).

Désignation	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Etudiants - (Early registration) avec hébergement	136,36 €	10%	150 €
Etudiants - (Late registration) avec hébergement	181,82 €	10%	200 €
Etudiants - (Early registration) sans hébergement	90,91 €	10%	100 €
Etudiants - (Late registration) sans hébergement	136,36 €	10%	150 €
Académiques - (Early registration) avec hébergement	227,27 €	10%	250 €
Académiques - (Late registration) avec hébergement	272,73 €	10%	300 €
Académiques - (Early registration) sans hébergement	159,09 €	10%	175 €
Académiques - (Late registration) sans hébergement	204,55 €	10%	225 €
Industriels (Early registration) avec hébergement	409,09 €	10%	450 €
Industriels (Late registration) avec hébergement	545,45 €	10%	600 €
Industriels (Early registration) sans hébergement	227,27 €	10%	250 €
Industriels (Late registration) sans hébergement	272,73 €	10%	300 €
Exposant - Exhibitors (stand + présentation orale 5 min) DONT 1 inscription gratuite	1 500,00 €	20%	1 800 €
Exposant - Exhibitors (présentation orale 5 min) *	1 000,00 €	20%	1 200 €
Exposant (stand et ou affiche) *	500,00 €	20%	600 €

* inscriptions à prendre en sus



Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.

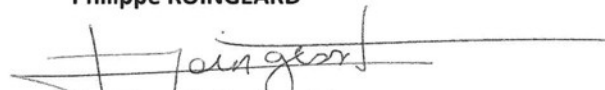
Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 8 juin 2026.

Philippe ROINGEARD


Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au Recteur le : - 9 JUIN 2026
---	--